



Commune de Beauvechain

Conseil communal

Lundi 26 mai 2025

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 26 mai 2025. Deux conseillers étaient excusés.

1. Vérification de la caisse communale

📌 Prise d'acte (pas de vote)

Le Conseil communal prend acte du rapport de vérification de la caisse au 31 mars 2025.

2. Soutien aux associations locales – Renouvellement d'une convention

🗳️ Vote à l'unanimité

Le Conseil renouvelle la location d'un entrepôt mis à la disposition de plusieurs associations locales. Le bâtiment, propriété de l'Association des Œuvres Paroissiales, est utilisé pour stocker du matériel. Le loyer annuel de 4.200 € est pris en charge par la commune. Ce soutien renforce la vie associative locale.

3. Sécurité routière – Réduction de vitesse sur la Chaussée de Namur

🗳️ Vote à l'unanimité

Une zone tampon à 70 km/h sera instaurée sur un petit tronçon de la Chaussée de Namur à Nodebais. Cette mesure vise à améliorer la sécurité routière et à protéger les usagers faibles. Le Conseil approuve cette modification réglementaire avant transmission au SPW.

4. Mobilité douce – Réseau cyclable structurant

🗳️ Vote à 16 voix pour et 1 voix contre (Claude Snaps)

La commune rend un avis favorable sur la version 4 du réseau cyclable structurant du Brabant wallon. Ce projet régional, co-construit avec les citoyens, vise à créer des itinéraires cyclables sûrs et connectés. Il s'inscrit dans une politique de mobilité durable.

5. Transition énergétique – Projet de chaufferie biomasse

🗳️ Vote à 14 voix pour et 3 abstentions (ECOLO-GROEN et BAV)

Le Conseil approuve un avenant à la convention de 2021 pour tenir compte de l'augmentation des coûts du projet de chaufferie biomasse. Ce système alimentera plusieurs bâtiments publics avec une énergie renouvelable. Le projet est soutenu par des subsides (Développement rural et UREBA).

6. Étude pour une production locale de bois-énergie

🗳️ Vote à l'unanimité

Une étude de faisabilité est lancée pour identifier les terrains propices à la plantation de haies et cultures énergétiques. Objectif : produire localement les plaquettes de bois nécessaires à la chaufferie. Coût : 1.802,90 €. Cette démarche favorise les circuits courts et l'autonomie énergétique.

7. Urbanisme – Révision du Schéma de Développement Communal

 Vote à 13 voix pour, 2 voix contre (BAV) et 2 abstentions (ECOLO-GROEN et Claude Snaps)

Le Conseil engage une révision complète du Schéma de Développement Communal (SDC), en vigueur depuis 2006. Objectifs : lutter contre l'étalement urbain, préserver les terres agricoles, renforcer les centralités villageoises. Budget : 169.400 €.

8. Renouvellement de la CCATM

La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) est renouvelée. Elle est composée de citoyens et de représentants politiques, choisis pour refléter la diversité locale. Elle joue un rôle clé dans l'analyse des projets d'urbanisme.

9. Nouveau règlement pour la CCATM

 Vote à 13 voix pour, 3 voix contre (BAV et ECOLO-GROEN) et 1 abstention (Claude Snaps)

Un nouveau règlement encadrant le fonctionnement de la CCATM est adopté. Il précise les règles de désignation, de fonctionnement, de confidentialité et de participation. Ce cadre vise à renforcer la transparence et l'efficacité de la commission.

10 à 13. Approbation des comptes des fabriques d'église

Les comptes 2024 des fabriques d'église de Tourinnes-la-Grosse, L'Écluse, Beauvechain et Nodebais sont soumis à approbation. La commune exerce ici son rôle de tutelle.

14. Représentation à l'Immobilière publique

Madame Carole Ghot, bourgmestre, est désignée comme administratrice au sein de l'Immobilière publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon. Elle y représentera la commune pour la législature 2024-2030.

15 à 18. Assemblées générales des intercommunales

 Approbation des points à l'ordre du jour de chaque assemblée à l'unanimité

La commune participe aux assemblées générales de plusieurs intercommunales : OTW, ORES, ECETIA, InBW. Le Conseil doit approuver les points à l'ordre du jour et mandater ses délégués pour y voter. Ces structures gèrent des services essentiels (transport, énergie, déchets, etc.).

Depuis le 1er octobre 2023, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !